

IRAK / ÉTATS-UNIS
Les mêmes règles doivent s'appliquer à
tous les prisonniers de guerre

Index AI : MDE 14/042/2003

Amnesty International a appelé ce mardi 25 mars toutes les parties au conflit à accorder à tous les prisonniers de guerre un traitement conforme en tous points avec la Troisième Convention de Genève.

“ Ils doivent être traités humainement, n'être soumis à aucune forme de torture ou de mauvais traitements et pouvoir entrer immédiatement en contact avec le Comité international de la Croix-Rouge, a déclaré Amnesty International.

“ Nous exigeons des gouvernements d'Irak, des États-Unis et du Royaume-Uni qu'ils respectent les lois de la guerre et accordent à tous les détenus un traitement en conformité avec la Convention de Genève ”, a souligné l'organisation.

Le 23 mars, après la diffusion d'images de soldats américains - capturés par des forces irakiennes au cours de l'attaque menée par les États-Unis sur l'Irak - répondant à des questions à la télévision irakienne, le président américain George Bush et le premier ministre Tony Blair ont accusé l'Irak d'avoir enfreint la Convention de Genève en montrant des images télévisées des soldats capturés et ont exigé que leur soit accordé un traitement conforme à la Convention des prisonniers de guerre. Le même principe doit s'appliquer aux prisonniers de guerre irakiens. Des responsables irakiens ont déclaré qu'ils respecteraient la Convention de Genève.

Le même jour toutefois, quelque trente détenus étaient transférés par avion d'Afghanistan sur la base navale américaine de Guantánamo Bay à Cuba. Le nombre de ressortissants étrangers aujourd'hui détenus sur cette base s'élève à environ six cent soixante, venant d'une quarantaine de pays différents.

“ Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons toujours pas eu accès aux prisons de Bagram et Guantánamo Bay ; une nouvelle fois, nous demandons au gouvernement américain d'apporter une réponse aux préoccupations d'Amnesty International concernant ces détenus ”, a ajouté l'organisation.

“ En outre, nous demandons l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale sur les allégations de torture et mauvais

traitements par des membres du personnel américain à l'encontre de détenus présumés membres d'al-Qaida ou talibans sur la base aérienne américaine de Bagram en Afghanistan. ”

Amnesty International a également demandé aux médias de veiller, lorsqu'ils utilisent des images, au respect de la dignité des prisonniers de guerre, qu'ils soient irakiens, américains ou autres.

Complément d'information

Selon la Troisième Convention de Genève, les prisonniers de guerre “ ont droit en toutes circonstances au respect de leur personne et de leur honneur ” (article 14) et “ doivent être protégés en tout temps, notamment contre tout acte de violence ou d'intimidation, contre les insultes et la curiosité publique ” (article 13). La torture ou les traitements inhumains constituent une infraction grave de la Convention (article 130). Chaque Partie contractante a l'obligation de rechercher les personnes soupçonnées d'avoir commis l'une ou l'autre de ces infractions graves et doit les déférer à ses propres tribunaux ou les remettre pour jugement à une autre Partie contractante (article 129).

Lorsque les premiers détenus sont arrivés à Guantánamo en janvier 2002, le Pentagone a diffusé une photo de ces détenus vêtus de combinaisons orange, agenouillés devant des soldats américains ; ils étaient enchaînés et menottés, portaient des lunettes protectrices aux verres noircis et des masques sur le nez et la bouche. La photo a choqué les opinions dans le monde entier et amené le secrétaire d'État Donald Rumsfeld à reconnaître qu'il était “ probablement regrettable ” que cette photo ait été diffusée, du moins sans sous-titre approprié. Il a ajouté : “ Si je me souviens bien, il y a quelque chose dans les Conventions de Genève à propos des journalistes et des prisonniers ; et aussi concernant le fait qu'on ne doit pas prendre de photos, pas dire qui ils sont et ne pas les exposer au ridicule ” (Point de presse du département d'État américain à la défense -Secrétaire d'État, M. Rumsfeld, Général Pace, 22 janvier 2002). ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site www.amnesty.org